

DELIBERATION 2020-75

LE QUATORZE OCTOBRE DEUX-MILLE VINGT A DIX-HUIT HEURES TRENTE, S'EST RÉUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DE VEDAS EN SALLE DES GRANGES, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR FRANCOIS RIO, MAIRE DE LA COMMUNE, À LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU PREMIER OCTOBRE DEUX-MILLE VINGT.

PRESENTS : M. RIO – MME RIMBERT – M. PLAUTIN – MME FABRY – M. PIOT – MME BRUEL – M. VAN LEYNSEELE – MME PENA - MME MOREAU – M. HIVIN – M. BRUGUIERE – MME PASSERAT DE LA CHAPELLE – MME BIANCO CHAINE – M.QUINTIN - MME MOUGIN – MME ABOU-EL-WAFA – M. WALCZACK – M. BLANCHARD – M. TREPEAU – M. CADIOU - MME MAURIN – MME DE ROBERT DE LA FREGEYRE – M. ROBIN – MME GUIRAUD – MME FASSIO - MME MYSONA – M. BOISSEAU – M. THEOL

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : MME FERRAI procuration à MME RIMBERT – M. LEFEVRE procuration à M. RIO – M. ODIN procuration à M. CADIOU – MME MASANET procuration à MME FASSIO – M. LACOMBRE procuration à M. BOISSEAU

ABSENTS EXCUSES :

ABSENTS :

Monsieur BRUGUIERE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

OBJET : Modification du tableau des effectifs

1/ Ecole de Musique

Pour répondre aux évolutions d'effectifs dans certaines disciplines enseignées à l'école de musique, Monsieur le Maire indique qu'il convient d'augmenter ou diminuer le nombre d'heures des postes d'assistants d'enseignements artistiques correspondants.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de modifier le tableau des emplois de la collectivité comme suit à compter du 1^{er} novembre 2020 en créant un emploi permanent de contractuel :

Cadre d'emplois	Poste à créer	Nombre de postes
Assistants Territoriaux d'Enseignement Artistique (Catégorie B)	Assistant d'Enseignement Artistique à temps non complet : 1 heures 30 hebdomadaire (1.5/20 ^{ème}) Spécialité : Accompagnement piano	1

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser, conformément à l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, à recourir aux recrutements d'agents non titulaires en cas de vacances d'emploi, pour une durée d'un an renouvelable une fois.

En application du décret N° 2010-330 du 22 mars 2010, modifié par le décret n° 2016-601 du 12 Mai 2016 fixant l'échelonnement indiciaire applicable aux membres des cadres d'emplois régis par le décret N° 2010-329 du 22 Mars 2010, modifié portant dispositions statutaires communes à plusieurs cadres d'emplois de fonctionnaire de catégorie B de

la Fonction Publique Territoriale, l'Assistant d'Enseignement Artistique contractuel re
1^{er} novembre 2020 au 4^{ème} échelon de la grille indiciaire soit à l'indice brut 397 ma

2/ Service Administratif

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de modifier le tableau des emplois de la collectivité comme suit :

Cadre d'emplois	Poste à créer	Nombre de postes	Motif	Date
Adjoint administratifs territoriaux (Catégorie C)	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	1	Mutation	16/11/2020

Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :

Pour	32
Contre	
Abstention	M. THEOL

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire :

- **DECIDE** les créations de postes à compter du 1^{er} novembre 2020 pour l'assistant d'enseignement artistique et 16 novembre 2020 pour l'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe comme indiquées dans les tableaux ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 012 du budget 2020.

François RIO
Maire de Saint Jean de Védas

